



Parties du discours en arabe et en français, Ezzedine Bouhlel.

Lassâad Oueslati

Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis

Université de Tunis, Tunisie

lassaadoueslati2020@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-9226-5687>

Parties du discours en arabe et en français Ezzedine Bouhlel, 2023. Londres : Éditions Universitaires Européennes.

Ezzedine Bouhlel offre à ses lecteurs, à travers son ouvrage, une très bonne synthèse de la polémique relative aux parties du discours. Cette synthèse est d'autant plus intéressante qu'elle porte sur deux systèmes linguistiques appartenant à deux familles de langues très éloignées l'une de l'autre : une langue indo-européenne, en l'occurrence le français, et une autre chamito-sémitique, l'arabe. La question relative aux parties du discours et au découpage en catégories est très ancienne. Linguistes et grammairiens n'ont cessé d'en débattre depuis Platon. Elle demeure néanmoins toujours d'actualité. Outre la prolifération des références traitant des parties du discours, toutes langues et approches confondues, le découpage en catégories opéré par les grammairiens est encore plus problématique dans ce sens où, même dans la même langue, il ne fait pas souvent l'objet d'un consensus. L'auteur de cet ouvrage a préféré ajouter à cette difficulté une autre qui consiste à comparer deux langues différentes. Or, « le découpage en catégories est loin d'être identique pour toutes les langues » (p.12). En effet, les grammairiens arabes retiennent trois méga-catégories alors que les grammairiens français retiennent tantôt huit catégories simples, tantôt neuf. Qui plus est, il n'y a pas une seule langue arabe. Il en existe trois : l'arabe classique, l'arabe moderne ou littéral et l'arabe dialectal. L'auteur, partant d'une conviction intime, consacre son ouvrage à l'étude de la deuxième forme de l'arabe, la forme moderne, en excluant les deux autres.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage, précédé d'un autre portant sur les fonctions syntaxiques¹, aborde cette question des parties du discours en arabe et en français, son objectif étant de montrer les points de recoupement des deux systèmes, souvent tenus pour incomparables. De la nature de la question découle le parallélisme entre deux systèmes linguistiques. La comparaison entre les deux langues est une constante dans cet ouvrage composé de trois grands axes. La première partie se fixe pour objectif de montrer que « la partie du discours » est une « notion translinguistique » (p. 13) ; la deuxième constitue un inventaire critique des parties du discours et la troisième présente « un élargissement du débat ». Ainsi, l'ouvrage de Bouhleb repose sur trois axes principaux : la place des parties du discours dans les langues en général, la comparaison critique entre les parties du discours en arabe et celles qui y correspondent en français ; la proposition d'une nouvelle subdivision des catégories en arabe, en vue d'assurer une certaine harmonie avec celles du français.

Certains linguistes postulent que les parties du discours « ne sont pas des fatalités langagières universelles » (A. Culioli, J.-P. Desclés, 1981, 42, 43). Bouhleb réfute ce postulat en pensant que toute langue a nécessairement besoin d'être dotée de parties du discours. Pour s'en convaincre, selon l'auteur, il suffit de se référer à l'histoire de la langue. En effet, depuis l'apparition de la réflexion sur la langue en philosophie (cf. Platon suivi par son disciple Aristote), il y a eu un constat fondamental : la proposition doit être composée d'un thème et d'un prédicat. Cette idée a été exploitée au quatrième siècle. Grâce à Donat, grammairien du latin, une fragmentation en huit parties du discours a vu le jour. Par contre, la répartition établie par les grammairiens arabes a débouché sur seulement trois parties du discours majeures : le nom, le verbe et la particule. La logique de cette fragmentation repose sur la fonction du mot dans la phrase. Ainsi, on range dans la première classe les mots pouvant être soit thème soit prédicat, c'est-à-dire les noms ; la deuxième regroupe les mots qui ne peuvent être que prédicats, c'est-à-dire les verbes et la troisième est constituée des mots ne pouvant être ni thèmes ni prédicats. Il s'agit des particules.

¹ Ezzedine Bouhleb, *Fonctions syntaxiques en arabe et en français, preuve de l'unité des langues*, Paris L'Harmattan, 2016.

L'auteur souligne la divergence des explications de l'origine de la répartition tripartite arabe. Ces explications sont nombreuses. Il en vient ensuite à proposer un rappel des définitions de la notion de parties de discours en établissant des parallélismes entre les Occidentaux et les Arabes, les anciens et les contemporains notamment chez les Arabes, etc.

Dans la présentation générale, l'auteur note que la grammaire arabe, contrairement aux grammaires occidentales, se caractérise par son immobilisme. On a maintenu depuis des siècles la subdivision en trois parties du discours. Cependant, parallèlement à l'unanimité des grammairiens arabes, il y a des objections sur certaines propriétés. Par exemple, certaines parties du discours n'obéissent pas aux mêmes critères définitoires, c'est ce qui pose problème au niveau de la délimitation de la classe des verbes, à titre d'exemple, ou de celle des noms. Malgré les nombreuses tentatives, anciennes et contemporaines, d'analyser la langue arabe autrement, la répartition tripartite traditionnelle demeure dominante.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'inventaire des parties du discours en arabe telles qu'elles sont définies par les grammairiens arabes eux-mêmes. L'objectif est de les confronter par la suite aux parties du discours en français. La première catégorie étudiée est celle du nom. Bouhlel en fournit les différentes définitions données par les grammairiens. En se référant aux anciens et aux contemporains, l'auteur relève une divergence dans les définitions. Certains définissent la catégorie nominale par ses propriétés morpho-syntaxiques, d'autres par ses propriétés sémantiques, etc. En comparant les descriptions du nom en arabe à celles du nom en français, il considère le nom en arabe comme « une mégacatégorie » dans la mesure où elle intègre, en plus des substantifs, les adjectifs, les noms verbaux, les pronoms personnels, les adjectifs et pronoms démonstratifs, les pronoms relatifs, les numéraux et les circonstanciels.

Après un rappel détaillé des grammairiens arabes qui ont établi des critères définitoires de la catégorie nominale, l'auteur met en lumière les limites de ces critères et propose de définir le nom par ses propriétés morphologiques, syntaxiques, sémantiques et énonciatives. Il s'aligne sur la position de certains grammairiens selon lesquels la fonction du nom dans la

phrase lui permet d'être au nominatif, à l'accusatif ou au génitif. Comme il s'agit d'une langue flexionnelle, la forme du mot en indique la fonction dans la phrase.

La détermination renvoie, elle aussi, à une partie du discours. L'auteur rappelle les deux types de détermination en arabe : la définitude et l'indéfinitude. La première est exprimée par l'article *al* toujours collé au nom, et la seconde par un phénomène morpho-phonétique dit *Al- tanwīn*. Un autre phénomène lié à la catégorie nominale est l'expression du genre et du nombre. Les deux langues sont dotées de l'expression de trois genres : le masculin, le féminin et le mixte ou l'épicène. L'arabe a une spécificité qui consiste à distinguer le féminin par trois marques différentes : *al 'alif- al maqṣūra*, le *a horizontal* et *al 'alif- al mamdūda*, الألف الممدودة, le *a vertical* sans oublier le *t* fermé. En arabe, l'expression du nombre n'est pas moins compliquée que celle du genre. On fait la différence, en effet, entre le « pluriel féminin saint » et le pluriel masculin du pluriel dit brisé, l'altération de la consonne finale étant un critère faisant la différence entre les formes régulières et les formes irrégulières.

Après l'examen des problèmes posés par le nombre et des notions telles que le nom singulier signifiant le pluriel et le pluriel du pluriel, Bouhlel évoque le diminutif et ses différentes propriétés morphologiques et combinatoires. Cette notion se distingue par son caractère général : tous les noms réguliers sont susceptibles de se transformer en diminutifs correspondant à un schème déterminé. Contrairement au français, le diminutif arabe est formé non pas « par le biais d'un suffixe, mais par la modification des signes de vocalisation de certaines consonnes à l'intérieur du substantif aboutissant à une transformation de schème » (p. 44). Toujours en rapport avec la morphologie nominale, l'auteur rappelle les cinq fameux noms *al 'asmā'u al ḥamsatu*, الخمسة الأسماء : *'abu*, أب, père, *aḥu*, أخ, frère, *ḥamu*, حم, beau-père, *dū*, ذو, auteur de, *fū*, فو, bouche. Ils sont, à croire les grammairiens arabes, différents de tous les autres noms quant à leur flexion.

La catégorie adjectivale est rattachée dans la grammaire arabe à la méga-catégorie du nom. En rappelant les spécificités morphologiques et sémantiques de cette classe, l'auteur propose de lui réserver une classe autonome tout comme pour le français. De même, le classement de la

catégorie verbale se fait selon le nombre de consonnes formant la base. Ainsi nous avons des verbes constitués de trois à six consonnes appelés respectivement verbes trilitères, quadrilitères, quinquilitères, sexilitères, les premiers étant les plus fréquents. Ils peuvent être augmentés d'une consonne ou plus. Ces verbes peuvent servir de base à une dérivation nominale exprimant « l'origine », l'agent, le nom de lieu, de temps, etc. Sur le plan sémantique, ils peuvent signifier une action, un état, un métier, etc. L'auteur ne se contente pas de relever ces types de noms. Mais il critique la terminologie tout en proposant de nouvelles terminologies. Par exemple, la notion de « nom de temps », n'est pas, selon lui appropriée. Il propose de la remplacer par le terme « temporel ».

Bouhlei décrit ensuite la classe des pronoms. Il rappelle les propriétés morphologiques et syntaxiques de ces pronoms tout en insistant sur le fait que malgré le parallélisme apparent entre les deux langues, il existe des divergences importantes. Par exemple, l'arabe exprime le duel féminin et masculin, phénomène inexistant en français. Puis il en vient à décrire les démonstratifs et les relatifs. Les premiers, employés seuls, peuvent se substituer à un nom. Quant aux seconds, ils font la spécificité de la grammaire arabe. Cette dernière accorde beaucoup d'importance à trois éléments, à savoir le pronom relatif, la relation du relatif et le référent que l'auteur présente en détail. Sa présentation critique de cette catégorie le conduit à substituer aux « noms particuliers » et aux « noms généraux » respectivement les termes « relatifs spécifiques » et « relatifs génériques ». Il propose de leur réserver une classe à part entière dans la mesure où ils ne se comportent pas comme les noms.

La catégorie du nombre ne pose pas moins de problèmes dans les deux langues. Considérée en français comme un déterminant, cette catégorie fait partie en arabe de la méga-catégorie nominale. On distingue généralement les numéraux des cardinaux. À l'intérieur de chacune de ces deux classes, il existe des sous-classes dont l'auteur réduit le nombre fixé par les grammairiens arabes. Sur ce plan, la langue arabe est différente du français. Sa spécificité réside dans son système flexionnel : les ordinaux, par exemple, changent de forme selon leur fonction grammaticale dans la phrase.

La classe des circonstants dite en arabe *Al- zarf* est aussi problématique qu'en français. Face à la pluralité des valeurs exprimées par les circonstants

en français, l'arabe n'en dispose que de deux, le temps et l'espace, les autres valeurs étant exprimées dans d'autres chapitres. Bouhlel reproche au classement arabe des circonstants le fait qu'ils ne soient pas traités ensemble par les grammairiens arabes dans une sous-classe de circonstants comme le français mais ils sont regroupés dans la classe des compléments où l'on trouve les compléments d'objet et les compléments circonstanciels.

Pour conclure cette section, l'auteur rappelle que la grammaire arabe met dans la méga-catégorie du nom des éléments hétérogènes, à savoir des substantifs, des adjectifs, des noms verbaux, des pronoms personnels, des démonstratifs, des relatifs, des numéraux et des circonstants. Pour y mettre un peu d'ordre, il applique les propriétés de la catégorie nominale en arabe afin de vérifier si ces catégories peuvent être considérées comme des noms. L'application de ces propriétés lui permet de distinguer les éléments qui vérifient ces propriétés de ceux qui ne les vérifient pas. Après quoi il arrive à la conclusion que « seuls quelques-uns les ont vérifiées » (95). Il en retient les substantifs, les noms verbaux et certains circonstants. « Les autres y sont réfractaires et s'excluent en conséquence de la mégacatégorie du nom » (p. 95). S'agissant du classement des autres, l'auteur propose de s'aligner sur le découpage des catégories en français étant donné l'affinité entre l'arabe et le français.

En décrivant la morphologie des verbes arabes, l'auteur a été conduit à étudier les différents schèmes verbaux, c'est-à-dire les modes et les temps. La comparaison des deux systèmes verbaux permet de voir la divergence entre les deux et les spécificités de chacun. Par exemple, modes et temps, selon lui, sont confondus en arabe et désignés par le terme *ṣiġa* qui signifie littéralement forme. Toujours en rapport avec la catégorie verbale, Bouhlel, tout en retenant le principe du classement des verbes en fonction du nombre de leur base initié par Dubois (1967), propose son propre classement. Il distingue en effet huit classes selon le nombre de bases des verbes.

Comme il s'agit d'une réflexion portant sur deux systèmes linguistiques, Ezzedine Bouhlel opte pour un parallélisme systématique dans son ouvrage. Il cherche à identifier non seulement les similitudes et les dissimilitudes des deux langues mais aussi les limites du travail des grammairiens. Il applique cette démarche à la description de toutes les parties du discours. À la suite

de quoi il propose de réarranger les parties du discours arabes à l'aune de celles du français et des spécificités de la langue arabe.

Partant du constat selon lequel « rien n'empêche [...] que l'arabe soit à son tour ouvert aux apports de la linguistique moderne, qui a mis en question pratiquement tous les postulats de la grammaire classique » (p.179), l'auteur propose une nouvelle subdivision des parties du discours où les trois mégacatégories traditionnelles seront remplacées par huit parties du discours, à savoir *al fi'l*, الفعل, le verbe, *al 'ism*, الاسم, le nom, *al-ḍamīr*, الضمير, le pronom, *al-ṣifa*, الصفة, l'adjectif, *al mutammim*, المتمم, le déterminant, *al-ẓarf*, الظرف, le circonstant, *al mufaṣṣila*, المفصلة, la conjonction, *al-rābiṭ*, الرابطة, la préposition. À l'issue de cette étude, l'auteur conclut que « entre le français et l'arabe, il existe de réelles disparités mais les similitudes sont indéniables » (194).

Même si l'on peut lui reprocher le fait de ne pas citer, pour la question traitée, des références incontournables telles que *Du mot* (1993) de T. Baccouche et S. Mejri ou *Les parties du discours* (1989) d'A. Lemaréchal, l'ouvrage de Bouhlef constitue un défi dans le domaine de la recherche scientifique sur les langues. Aborder une question très débattue se heurte nécessairement à la difficulté de présenter un travail original. Or, l'originalité de ce travail, réside, non seulement, dans le parallélisme entre deux systèmes linguistiques et donc deux systèmes de pensée qui conceptualisent le monde différemment, mais aussi dans le fait de proposer des solutions pour de nouvelles répartitions d'une langue jugée soumise au carcan d'une tradition grammaticale millénaire. Le rapprochement avec une langue aussi éloignée que le français permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche dans et sur la langue arabe. Une telle posture épistémologique est de nature à engager de nouvelles réflexions sur les spécificités des langues, leurs similitudes et leurs divergences.



© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

